

**Jardinons le
Grand Lyon**





Le Grand Lyon est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien à la création de jardins, qu'ils soient familiaux, ouvriers, d'insertion, collectifs, pédagogiques...

Participant à l'amélioration du cadre de vie, les jardins sont aussi des lieux d'éducation à l'environnement : apprentissage de notions telles que le cycle de l'eau, la gestion des déchets et du compostage, la production biologique respectueuse de l'environnement, l'alimentation...

Ils contribuent à l'aménagement du territoire en offrant des espaces naturels urbains de proximité pour le citoyen. Ils sont aussi des lieux d'échanges, de cohésion sociale, de rencontre des différentes populations et générations de la cité.

A ce titre, ils s'inscrivent pleinement dans l'Agenda 21 du Grand Lyon, voté en 2005.



Les grands axes de la politique en faveur des jardins

- Assurer avant tout le maintien des jardins collectifs existants et particulièrement les jardins ouvriers et familiaux,
- Accompagner les initiatives communales, favoriser la création de jardins par la mise à disposition de terrains,
- Intégrer le jardin comme un élément d'aménagement urbain, notamment dans les quartiers défavorisés, sur des espaces publics ou privatifs des logements sociaux, voire sur de très petits espaces (jardin hors sol, d'interstice ou de pied d'arbre),
- Profiter des jardins pour encourager les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement (compostage, lutte biologique, cultures associées, promotion de la biodiversité),
- Encourager le développement du jardin comme un outil de rencontre entre les acteurs du végétal urbain (associations, jardiniers, techniciens, habitants) et un outil de communication et de pédagogie sur le végétal, sa diversité et sa culture.



Charte du jardinier amateur éco responsable

- Je découvre la vie dans le jardin à l'aube et au crépuscule pour mieux connaître ses habitants naturels, afin de les respecter dans ma pratique jardinière.



>> Animal nocturne, le hérisson est un bon auxiliaire de jardin. Il consomme 70 grammes par jour d'insectes, d'escargots et de limaces.

>> La production de 84% des espèces cultivées dépend de la pollinisation par les insectes.

- Je ne piétine pas ma terre lorsqu'elle est humide et privilégie les amendements organiques aux engrais chimiques.
- >> L'eau et l'air ne circulent plus dans un sol tassé, ce qui empêche les racines des plantes de se développer.



- Je respecte mon sol et conserve, voire enrichis sa teneur organique par le paillage et le compostage.
- >> En Europe, 16% des sols cultivés se dégradent par manque d'apports en matières organiques.



- Je choisis de préférence des plantes adaptées à mon sol et à mon climat.
- >> Des plantes non adaptées restent chétives et deviennent des proies faciles pour les parasites.

- Je respecte la biodiversité et n'utilise pas de produits de traitement chimique.

>> 1 seul gramme de pesticide rend impropre à la consommation 10 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de la consommation de 50 foyers de 4 personnes pendant un an.

>> 75% des eaux superficielles sont contaminées par les pesticides en France.



- Je veille à ne pas gâcher les ressources en eau, à privilégier l'arrosage manuel et à récupérer l'eau de pluie.
- >> Chaque m² de toit apporte 750 à 1 300 litres d'eau par an.



Transmettre un coin de nature en bonne santé mais aussi profiter le plus longtemps possible d'un jardin plein de vie, tels sont les objectifs de la charte du jardinier amateur éco responsable, élaborée en partenariat avec les associations.



- Je broie et composte mes déchets végétaux.
>> 30% du volume des poubelles est constitué de déchets pouvant être transformés en compost.
>> Le Grand Lyon finance une partie de l'achat des composteurs individuels.

(plus d'infos sur www.grandyon.com ou auprès de votre mairie).



- Je choisis des outils adaptés à mon terrain et préfère ceux qui ne font pas de bruit.

>> L'utilisation du motoculteur tue les vers de terre nécessaires au bon fonctionnement du sol et peut endommager sa structure.



- Je laisse quelques plantes du jardin monter en graines pour les semer à la saison prochaine et les échanger avec d'autres jardiniers.

>> 80% des variétés de légumes cultivés en France ont disparu en 50 ans.



- L'abri, la clôture et le mobilier du jardin sont construits en matériaux respectueux de l'environnement.



- La production jardinière me permet de m'alimenter sainement. Selon le Programme National Nutrition Santé, il faut manger au moins 5 fruits et légumes par jour.



- J'accède au jardin par un mode de transport respectueux de l'environnement (à pied, en vélo, en transport en commun, en covoiturage...).

>> Les transports représentent 1/3 de notre consommation d'énergie et presque autant en gaz à effet de serre.

- Je fais connaître à mes amis, ma famille et mes voisins cette autre manière de jardiner et leur transmets mes savoirs et mes techniques.



Le Grand Lyon accompagne le démarrage des projets communaux de jardins par une animation auprès des habitants pour les aider à définir le type de jardin qu'ils souhaitent aménager. Lors de la mise en oeuvre du projet, il finance 40% maximum du coût investi par les communes pour l'intégration paysagère (haies, clôtures, cabanes) et les équipements urbains (voirie, alimentation en eau, réalisation de parkings à vélos...). Il organise deux cycles de formations annuelles à destination des porteurs de projets de jardins (centres sociaux, associations locales, écoles...), afin de garantir la pérennité des jardins existants et l'émergence de nouveaux jardins. Enfin, pour favoriser le brassage des idées et la diffusion des savoir-faire, le Grand Lyon apporte son soutien au réseau « Le jardin dans tous ses états » qui propose des rencontres et des visites et met à disposition différents outils documentaires : site Internet, médiathèque. Pour l'animation, l'émergence et l'accompagnement des projets, le Grands Lyon s'appuie sur des associations comme Le passe-jardins, Jardingues, les Cultivateurs, Côté Jardin...

Que fait le Grand Lyon ?



Les associations partenaires

Le passe jardins

131 rue Challemel Lacour - 69008 Lyon

Tél : 04 78 00 22 59

pjardins@club-internet.fr

Côté Jardins

31 rue Gervais Bussière - 69100 Villeurbanne

cote.jardinsanim@laposte.net

Croqueurs de pommes

18 chemin Louis Blériot - 69120 Vaulx-en-Velin

Crocpom@free.fr

Les cultivateurs

181 rue Duguesclin - 69003 Lyon

les.cultivateurs@wanadoo.fr

Jardingues

4 montée du Chemin Neuf - 69005 Lyon

jardingues@wanadoo.fr

Le Jardin des Allivoz du Grand Parc

Chemin de la Bletta - 69120 Vaulx-en-Velin

jardin@grand-parc.fr

Naturama

8 rue de l'Égalité - 69320 Saint Genis-Laval

info@naturama.fr

Oïkos

114 bd du 11 novembre 1918 - 69100 Villeurbanne

cg.oikos@tiscali.fr

Fédération des jardins familiaux et collectifs

12 rue Félix Faure - 75015 Paris

Tél : 01 45 40 40 45



GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

20 rue du Lac - 69003 Lyon

Tél. 04 78 63 40 40 - www.grandlyon.com